



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GRAND EST



**Univers des Fruits et
Légumes du Grand Est**

CONTRAT DE FILIERE FRUITS ET LEGUMES DU GRAND EST

2017-2020



Septembre 2017

SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Contexte national
- 2.2. Présentation de la filière fruits et légumes dans le Grand Est
- 2.3. Les structures de développement de la filière fruits et légumes du Grand Est
- 2.4. Les structures d'expérimentations de la filière fruits et légumes du Grand Est
- 2.5. Diagnostic de la filière

Partie 3 : Perspectives de développement de la filière 2017-2020

- 3.1. Préambule et le bilan des assises de la filière
- 3.2. Enjeux et objectifs stratégiques

Enjeu 1 : Améliorer la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole

Enjeu 2 : Renforcer et développer les marchés alimentaires régionaux des fruits et légumes frais et transformés

Enjeu 3 : Accompagner le développement agricole et le progrès pour les exploitations

Enjeu 4 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs

Enjeu 5 : Fortifier la place des fruits et légumes du Grand Est sur l'échiquier français et européen

Annexe : Plan d'actions 2017-2020

Partie 1 Préambule

1.1. Les signataires et partenaires associés au présent contrat

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, son Président ;
- l'association Univers des Fruits et Légumes du Grand Est, représentée par Monsieur Pierre LAMMERT, son Président.

1.2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière fruits et légumes sur le Grand Est.

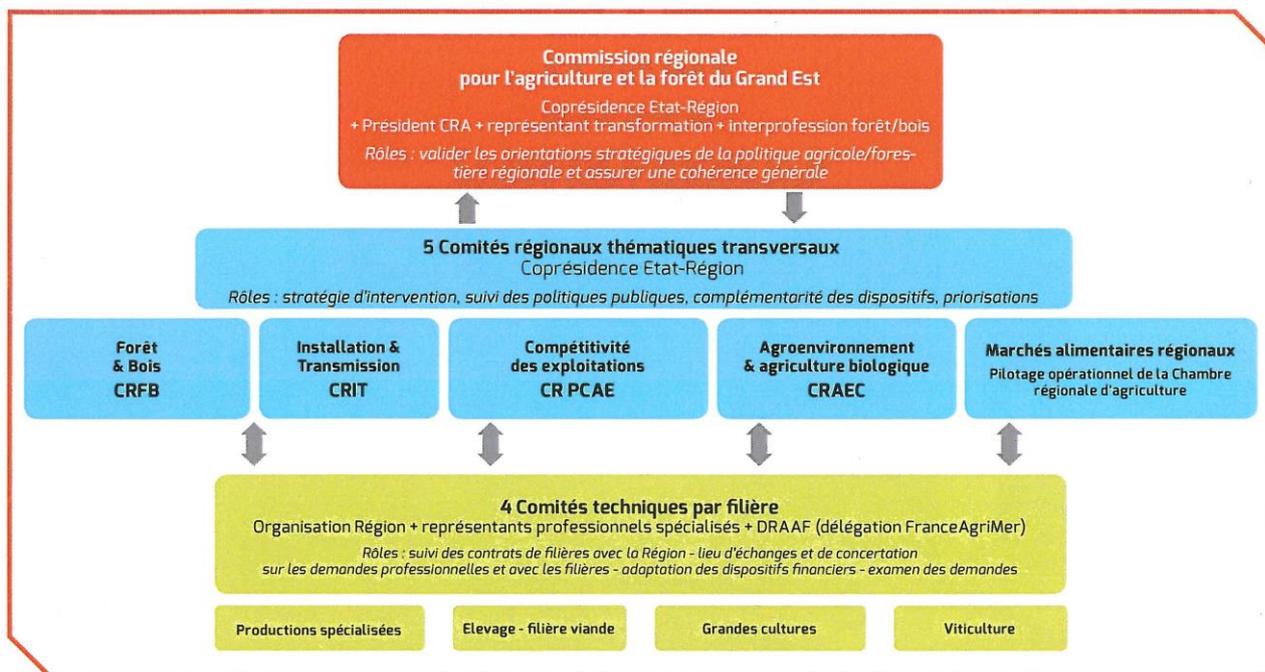
Il a été construit dans la continuité des dispositifs d'aides en vigueur sur les trois anciens territoires et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de la filière fruits et légumes.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2017-2020 pour l'ensemble des secteurs en lien avec les filières fruits et légumes.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière fruits et légumes du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions soutenues. Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

Partie 2

Etat des lieux et perspectives de la filière

2.1. Contexte national

Les fruits et légumes frais sont des produits consommables en l'état, périssables, pas ou peu stockables à l'exception de quelques produits comme la pomme, la pomme de terre, les légumes d'hiver (carotte, céleri, choux, oignon...), avec une sensibilité aux conditions climatiques, jouant à la fois sur l'offre et sur la consommation, nettement plus significative que pour d'autres filières.

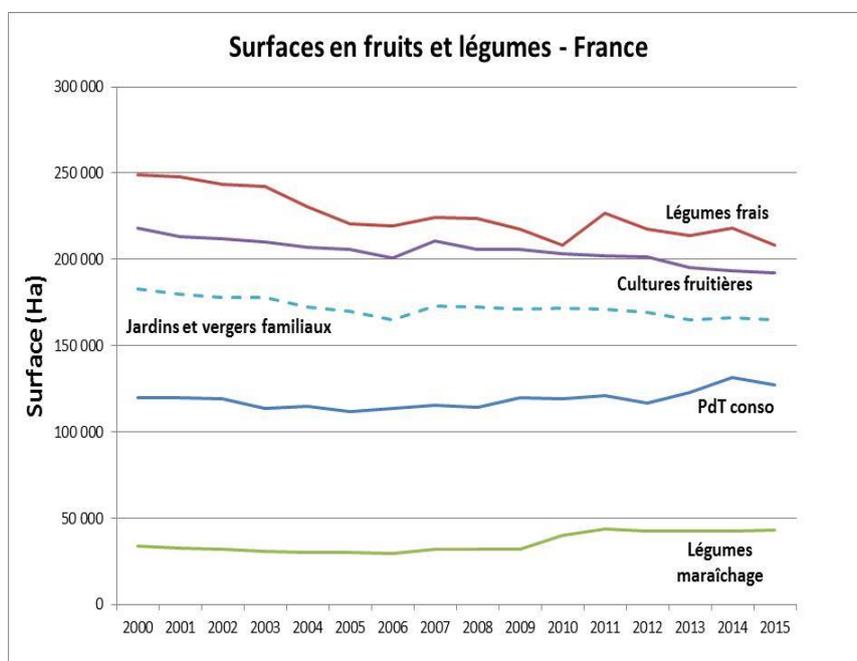
Les entreprises de production doivent disposer de savoir-faire de haute technicité (agronomie, maîtrise du climat, protection des cultures). La filière, notamment en production, est très utilisatrice de main d'œuvre.

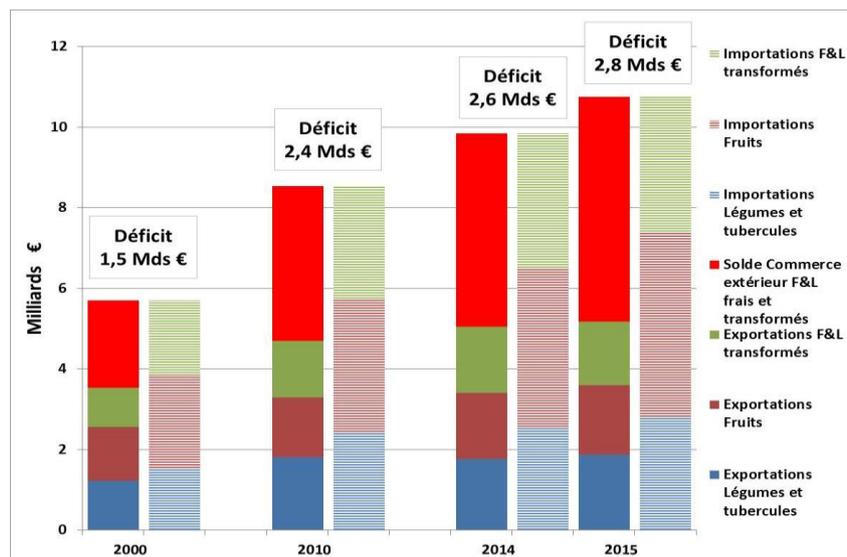
L'offre au stade de détail est multiforme : commerce de détail spécialisé, en magasin de petite dimension (primeurs et cours des halles), sur les marchés ou encore selon des formules récentes de « supermarchés de produits frais », jusqu'à la vente en GMS.

⇒ **Un recul global de la production et une croissance des importations**

Les fruits et légumes français ont perdu 12% des parts de marché sur le territoire français.

- 66% des légumes consommés en France sont produits en France
- 32% des fruits consommés en France sont produits en France





⇒ Une perte globale de compétitivité de la filière

La filière fruits et légumes frais est très sensible aux écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents sur le plan social et fiscal, environnemental, sanitaire et phytosanitaire.

Les données de production de fruits et légumes montrent que la valeur est fluctuante. Une année peut ainsi être très mauvaise, en termes de prix, avec une campagne de printemps (voire été) perturbée par un mauvais temps persistant ou autre, la suivante peut être bonne, très bonne ou mauvaise. Dans ce contexte, il est difficile de considérer qu'il y a un développement de la production et/ou de sa valeur.

Les surfaces fruitières et légumières françaises ont baissé entre 15 et 20 % depuis 2000, baisse partiellement compensée par une augmentation des rendements pour les légumes, mais accentuée par une baisse de productivité des vergers, qui vieillissent, et dont l'augmentation des densités de plantation est loin de compenser la baisse des surfaces.

2.2. Présentation de la filière fruits et légumes dans le Grand Est

Les chiffres clés:

6 300 ha de légumes soit 1 400 exploitations

3 800 ha de vergers soit 1 400 exploitations

3 00 producteurs de fruits et légumes BIO pour 1 900 ha

0,1% de la SAU régionale pour les surfaces fruitières

64 000 tonnes de fruits et 266 000 tonnes de légumes produits par an

La Région Grand Est présente des particularités importantes sur la production de fruits et légumes frais et transformés. Au carrefour de l'Europe et, sur une partie, dans la zone d'influence du marché de Rungis, elle est en première ligne face aux productions concurrentes d'autres régions françaises ou européennes.

Ensemble des exploitations produisant des fruits et légumes (source AGRESTE) recensement agricole 2010					
	Nb exploitations	Surface en fruits ou légumes	SAU	Total des UTA	UTA main d'œuvre familiale
	Nb	(ha)	(ha)	UTA	UTA
Alsace	1 297	3 266,9	41 788,1	3 006	1 821
Champagne-Ardenne	547	4 190,3	63 754,3	1 491	734
Lorraine	903	2 374,9	25 829,8	1 540	744
Total	2 747	9 832,0	13 1372,0	6 037	3 299

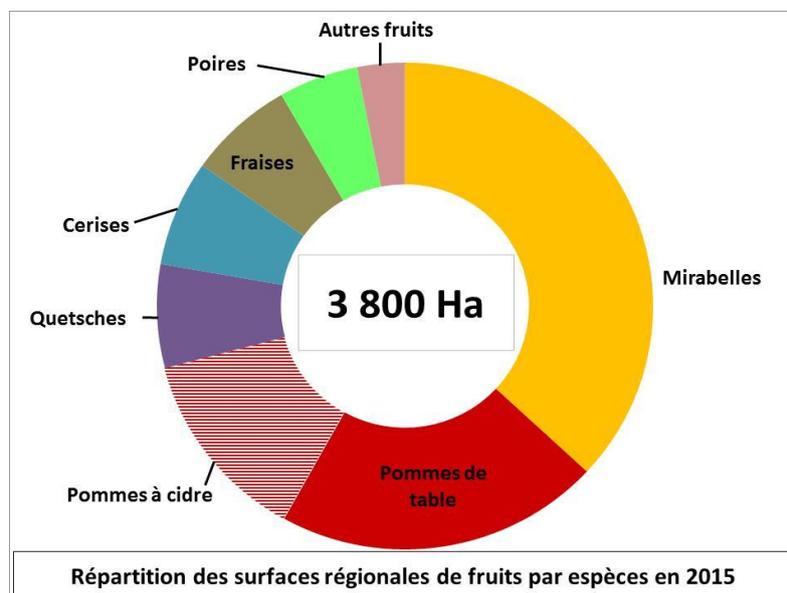
2.2.1 Les productions fruitières : localisées, de petites tailles et spécialisées

Le Grand Est est une zone favorable à la production de certaines variétés de prunes et de pommes. La production est dominée par quatre productions : mirabelles, quetsches, pommes et cerises (douces et acides).

Les surfaces fruitières représentent 0,1% de la SAU régionale (contre 0,7% pour la moyenne nationale).

Ce sont, en région :

- 1 400 exploitations avec des vergers (5%)
- 250 producteurs de petits fruits (10%)
- une perte de 25% d'exploitations entre 2000 et 2010 (idem France), sauf en petits fruits (-7%)
- des structures de petite taille : 65% des exploitations avec des vergers < 1ha, 50% des exploitations en petits fruits < 20 ares



	pommiers		poiriers		pruniers		cerisiers	
	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)
Champagne-Ardenne	24	176	8	39	0	0	6	6
Lorraine	36	286	21	27	194	1358	37	99
Alsace	84	457	38	42	53	202	54	103
France métropolitaine	144	920	66	107	247	1560	97	208

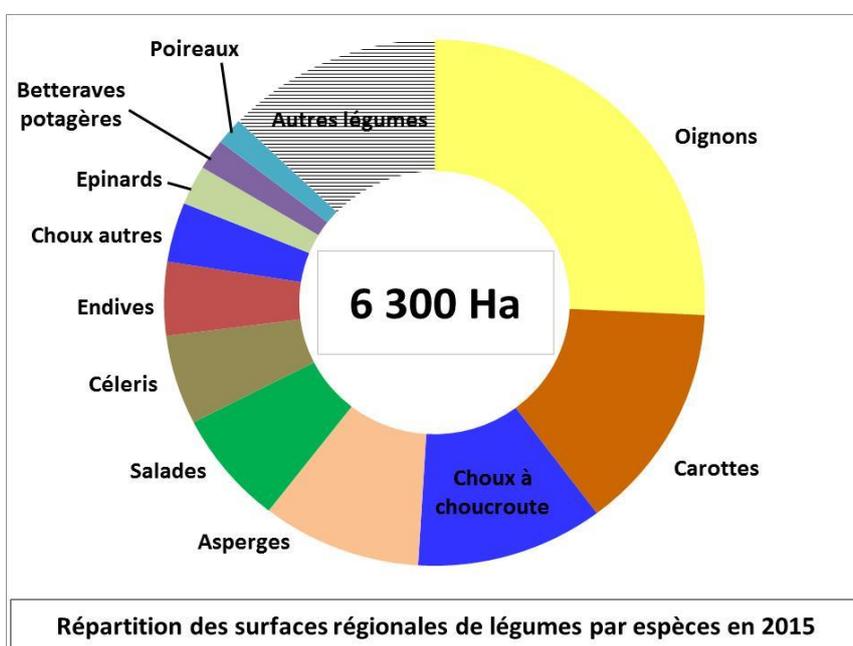
Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

2.2.2 Les productions légumières : localisées, dominées par le plein champ

Les surfaces de légumes représentent 0,2% de la SAU régionale (contre 0,7% pour la moyenne nationale, hors pommes de terre).

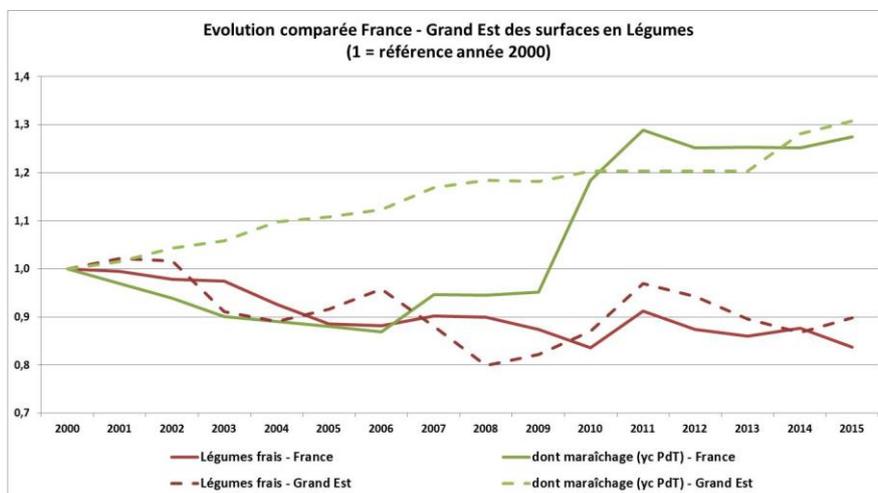
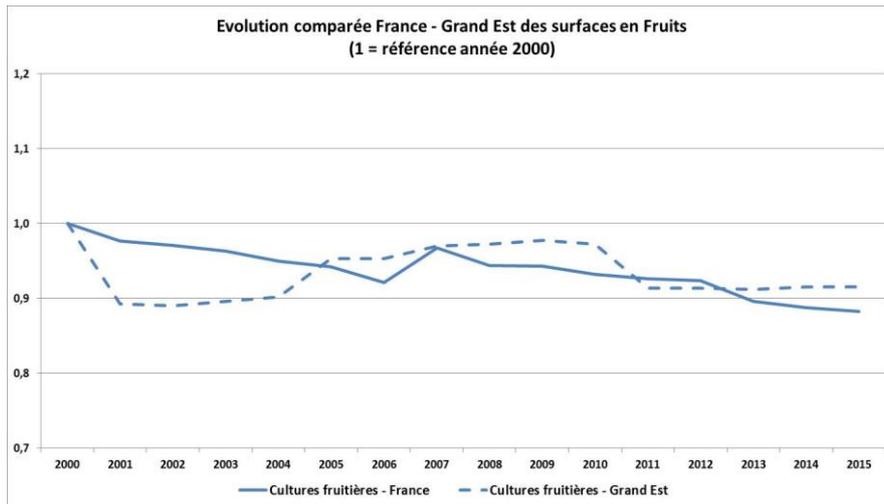
Près de 3% de la SAU légumière française est localisée dans le Grand Est.

La production de légumes de plein champ domine (pommes de terres, carottes, oignons, choux à choucroute), sur le secteur champardennais.



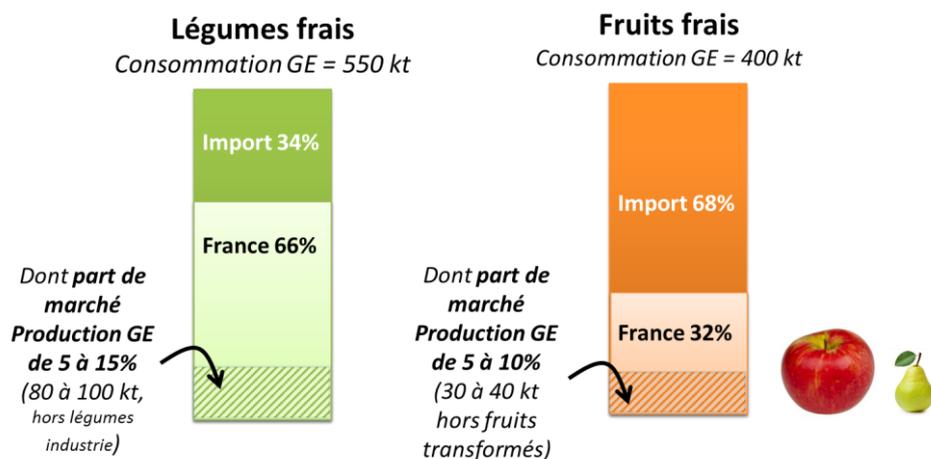
2.2.3 Une dynamique meilleure qu'au niveau national

Face à la tendance baissière au niveau français, les productions fruitières et légumières du Grand Est résistent.



Les constats : ce qu'il faut retenir

Même si la région Grand Est est sous-consommatrice de fruits et légumes, le **potentiel de consommation est largement supérieur aux volumes produits par l'agriculture régionale.**



La production régionale de légumes présente globalement deux aspects :

- une production de légumes plein champ et de légumes dédiés à la transformation industrielle en Champagne-Ardenne et en Lorraine, avec une gamme de produits assez réduite ;
- une production plus diversifiée en Alsace qui est tournée en grande partie vers le marché alsacien et lorrain.

L'analyse spatiale des potentiels de consommation et des productions montre que le sillon lorrain est une zone où une production diversifiée destinée aux marchés de proximité pourrait se développer.

La distribution des fruits et légumes est marquée par l'importance des hypermarchés et des grandes surfaces frais spécialisées, mais aussi par la faiblesse des marchés de plein vent. La demande de la Restauration Hors Domicile (RHD) est actuellement dominée par les grossistes.

Au niveau des initiatives existantes, il existe bien sûr **l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace**, dont la structuration et les actions font référence au niveau national. Une autre marque existe à l'échelle de la Champagne : Tradition Champenoise.

Enfin, on peut noter la **dynamique existante au niveau de la production et de la consommation Bio**, avec bientôt ¼ des surfaces de vergers certifiés bio.

A l'heure où les fruits et légumes de proximité sont de plus en plus réclamés par les consommateurs et les acheteurs des différents segments (Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), Vente directe, RHD...), **le potentiel de développement semble important.**

2.3. Les structures de développement de la filière fruits et légumes du Grand Est

2.3.1. Univers des fruits et légumes Grand Est

L'Association Univers des fruits et légumes Grand Est a été créée le 20 octobre 2016.

Elle se compose de structures de la région Grand Est représentatives des producteurs (associations, syndicats, chambres d'agriculture, organisations de producteurs, coopératives...) de fruits et légumes à destination du marché du frais et de la transformation.

Les membres du conseil d'administration élus pour 3 ans ont une répartition égale par territoire (Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine) et par filière (fruits et légumes).

La principale mission de l'association est de fédérer la filière fruits et légumes du Grand Est et notamment :

- d'être un interlocuteur privilégié vis-à-vis des pouvoirs publics et politiques sur le secteur des fruits et légumes de la région ;
- d'être un lieu d'échange concernant la filière ;
- de définir la politique régionale de la filière ;
- de fédérer des actions communes ;
- de proposer une stratégie d'accompagnement de la filière et toutes autres actions visant à renforcer l'objet de l'association.

2.3.2. Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA)

L'interprofession des fruits et légumes d'Alsace a été créée en 2003 afin d'organiser la filière des fruits et légumes sur le territoire alsacien. Elle constitue la première et l'unique interprofession régionale de fruits et légumes en France.

Les rôles et missions de l'association sont :

- organiser la filière des fruits et légumes et défendre ses intérêts ;
- défendre et promouvoir la consommation des fruits et légumes ;
- informer les publics d'une alimentation variée et équilibrée ;
- développer une politique de qualité ;
- être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ;
- anticipation et gestion des crises ;
- adapter l'offre des fruits et légumes aux attentes de consommateurs et du marché ;
- participer aux orientations de l'interprofession nationale (INTERFEL) ;
- créer de la valeur ajoutée à chaque niveau de la filière ;
- développer le dialogue entre les composantes de la filière...

Le logo « fruits et légumes d'Alsace » créé en 2005 dispose d'une forte notoriété envers le consommateur dans tous les circuits de distribution. Une déclinaison en production biologique a vu le jour en 2011.



Fruits et Légumes d'Alsace

PLUS PRÈS, PLUS FRAIS, PLUS VRAI !



L'interprofession des fruits et légumes se compose de trois collèges avec le même nombre de voix :

- collège 1 : producteurs (associations et syndicats agricoles)
- collège 2 : grossistes, coopératives, transformateurs
- collège 3 : commerçants regroupant notamment l'association des distributeurs de fruits et légumes d'Alsace (11 enseignes)

L'interprofession regroupe à ce jour près de 90% de la production de fruits et légumes de son territoire.

2.3.3. Association Mirabelles de Lorraine

L'association « Mirabelles de Lorraine » (AMDL) regroupe toutes les personnes et les entreprises en lien avec la production des mirabelles de Lorraine et respectant des règles strictes de production. Elle a été créée en 1995 et est l'organisme de défense et de gestion de l'IGP ainsi que de la marque « Mirabelles de Lorraine ».

Le collège est composé d'une centaine de producteurs et entreprises adhérentes, de deux coopératives fruitières (Jardin de Lorraine et Les Vergers de Lorraine) et deux metteurs en marchés (Végafruits, Colmon).



Les fruits sont conditionnés et commercialisés par une union de coopératives Végafruits et un grossiste indépendant Colmon. 98% des producteurs de l'association Mirabelles de Lorraine sont adhérents à Véga Fruits.

L'association valorise la production de Mirabelles de Lorraine (fruits frais ou surgelés) en communiquant intensivement autour d'IGP Mirabelles de Lorraine et en promouvant les fruits lorrains auprès des consommateurs à travers de nombreuses actions de communication.

2.3.4. Tradition maraichère en Champagne-Ardenne

« Tradition maraichère champenoise » est une association du territoire de Champagne Ardenne regroupant 20 producteurs de fruits et légumes. Le but de cette association est de promouvoir les produits locaux et d'assurer une fraîcheur des produits auprès des consommateurs que ce soit en vente directe sur les exploitations ou marchés mais également auprès des GMS, grossistes, collectivités, restaurants, marchés forains... Le but est d'inciter le consommateur à s'orienter et à consommer des produits locaux.



Chaque producteur doit répondre à la charte « Maraichers de Tradition » pour pouvoir s'engager dans cette démarche. Le producteur s'engage notamment à :

- Cultiver des produits dignes de confiance et les plus naturels possibles ;
- Répondre de l'origine de ses produits (lieux de production et traçabilité), de la fraîcheur des produits (temps limité entre la récolte et la vente) ;
- Employer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et basées sur une agriculture équilibrée conjuguant bon sens et principes techniques ;
- Respecter la faune, le milieu naturel et plus particulièrement l'eau ;
- A s'inscrire dans une démarche de progrès visant continuellement à améliorer ses pratiques.

2.3.5. La Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace

La Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace (12 840 adhérents dans 154 associations représentant près de 850 communes) élabore depuis plus de dix ans, un programme d'actions dont les orientations pluriannuelles ont été validées par la Commission Permanente du Conseil Régional en juin 2001 et qui se poursuivent depuis. Ces actions tout d'abord axées sur la restauration des vergers suite à la tempête du 26 décembre 1999 qui a lourdement affecté le verger traditionnel alsacien avec près de 25 000 arbres (pommiers, poiriers, quetschiers, mirabelliers, etc.) arrachés ou endommagés, se sont poursuivies afin de pouvoir reconstituer et maintenir ce patrimoine, élément constitutif des ceintures vertes présentes autour des villages. Le verger familial assure d'une part, une fonction de production qui nécessite la transmission de savoir-faire, d'autre part, une fonction environnementale (biodiversité, paysage) et enfin, une fonction sociale (maintien du lien social au sein des villages). Les actions présentées par la Confédération s'inscrivent dans cette optique de valorisation des vergers familiaux, en menant des actions de formation, de perfectionnements théoriques et pratiques des connaissances à destination d'un public essentiellement constitué de moniteurs et de particuliers.

2.4 Les structures d'expérimentations de la filière fruits et légumes du Grand Est

2.4.1. Production légumière : PLANETE LEGUMES

L'association PLANETE LEGUMES, dont le siège est situé au sein de la Chambre d'Agriculture Alsace, regroupe 500 producteurs (maraîchers, producteurs de légumes de plein champ, serristes, dont certains en production biologique). Cette association possède l'agrément national pour mener des expérimentations délocalisées chez les producteurs. Son champ d'action est élargi au Grand Est ce qui lui permet d'accueillir des adhérents de Lorraine et de Champagne-Ardenne. En effet, ceux-ci sont demandeurs des résultats des expérimentations et des conseils fournis par la structure alsacienne.



La structure compte actuellement 11 techniciens ingénieurs qui se consacrent aux missions de PLANETE LEGUMES.

Les missions de l'association sont multiples :

Recherche, développement et innovation :

- mener des travaux de recherche, d'expérimentation et de démonstration en culture légumière dans le nord-est de la France

Transfert et conseil :

- diffuser et transférer les résultats des expérimentations aux producteurs ;
- être l'interlocuteur technique des producteurs de légumes du nord-est de la France, conseiller les producteurs de légumes par la mise au point et la diffusion des connaissances techniques et économiques ;
- être à l'écoute et apporter des solutions aux préoccupations des producteurs et tenir compte des problématiques de la filière et de la société.

Développement de la filière :

- accompagner économiquement et techniquement les projets d'installation, de diversification et de développement ;
- accompagner le développement et animer la structuration des filières.

2.4.2. Arboriculture : l'AREFE et VEREXAL

La région Grand Est peut s'appuyer sur la double compétence que représentent ses deux stations expérimentales fruitières que sont l'AREFE et VEREXAL, mais également sur les universités et autres instituts venant compléter leurs compétences en matière de mécanisation ou d'automatisation.



A ce titre l'AREFE accompagne le développement de l'arboriculture par son travail de recherche et d'expérimentation sur les espèces fruitières emblématiques de la région mais aussi sur l'implantation de nouvelles espèces intéressantes pour l'évolution de la filière. L'AREFE a été créée et est gérée par un large groupe de producteurs dynamiques appartenant à la filière économique qui souhaitent continuellement faire avancer et évoluer leur façon de produire, la qualité et la rentabilité de leur récolte. Ses travaux profitent à tous

les producteurs locaux, professionnels ou non par ses retombées sur les avancées en connaissance sur les fruits, le matériel végétal, les itinéraires techniques de production, le pilotage de la surveillance des vergers et les homologations de produits via la diffusion de comptes rendus aux Chambres d'Agriculture et les animations et formations qu'elle propose.

De même, VEREXAL est une station régionale d'expérimentation fruitière chargée d'apporter des réponses pratiques aux problématiques impactant la production de fruits du Grand Est. Elle dispose pour ce faire de deux sites : Obernai avec 7 ha de vergers et INNENHEIM avec 6,5 ha. Le programme concerne les fruits à pépins à savoir les cerises, abricots et pêches de table et la quetsche d'Alsace. Il est coordonné avec celui de la station lorraine AREFE.



Les essais ont pour but de renforcer la compétitivité et les performances des exploitations fruitières défavorisées par le climat du Grand Est. Ils visent à optimiser la pleine expression de la qualité et du goût permis par les terroirs régionaux.

Verexal soutient et accompagne les producteurs dans leurs démarches en faveur d'un meilleur respect de l'environnement. La station développe des productions innovantes pour occuper de nouveaux segments et gagner de nouvelles parts des marchés régionaux. Elle joue un rôle d'interface pour le Grand Est avec la production et la recherche européenne, tout particulièrement Allemande et Suisse, mais aussi au niveau national.

Les résultats du VEREXAL servent de base pour des formations dispensées tant par la station elle-même, que par ses partenaires en tête desquels se trouve la Chambre d'Agriculture.

En outre, conscients des enjeux communs qui les réunis, et afin d'optimiser au maximum leurs travaux, l'AREFE et le VEREXAL souhaitent dès à présent amplifier les liens qui existent entre eux et ce, au travers d'un projet commun visant à partager leurs connaissances et accélérer le rythme de leurs recherches.

2.5. Diagnostic de la filière

ATOUTS

- Une marge de progression : un potentiel de consommation à satisfaire
- Des productions phares (mirabelles, choux)
- Des zones de production légumière diversifiées
- Des signes officiels de qualité et des marques territoriales
- Des stations expérimentales spécialisées et un conseil technique aux producteurs
- La présence de sites industriels structurants pour la production
- Une filière fortement employeuse de main d'œuvre
- Sols et climats adaptés à certaines productions

FAIBLESSES

- Peu d'organisation de producteurs par rapport à d'autres bassins de production français ou européens
- Un manque de compétitivité lié au coût de la main d'œuvre
- Une région sous-consommatrice de fruits et légumes
- Cultures pérennes : long retour sur investissements et projection difficile

OPPORTUNITES

- Un potentiel de croissance de la production (conventionnelle et bio)
- Hausse de la demande en produits locaux/régionaux (RHD, GMS, Vente directe...)
- Développement de l'offre de fruits et légumes transformés et des 4^{ème} et 5^{ème} gammes
- Développement de l'offre pour satisfaire le marché croissant des fruits et légumes bio
- Opportunités d'ateliers pour les installations, la diversification des systèmes de production et la création de valeur ajoutée

MENACES

- Des régions concurrentes compétitives parfois limitrophes (Belgique, Allemagne, Pays-Bas) qui exercent des pressions sur les prix à la baisse
- Un manque de lisibilité sur les prix et les marchés régionaux
- Risque sanitaire sur certaines productions
- Pression foncière importante en périphérie des villes

Partie 3

Perspectives de développement de la filière 2017-2020

3.1. Préambule – bilan des assises fruits et légumes du Grand Est

Contexte :

Lors de la présentation du plan régional pour l'agriculture lors du salon AGRIMAX en novembre dernier, Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional du Grand Est, a fixé comme axe principal d'intervention dans le cadre du programme agricole, d'accroître les parts de marché des productions régionales sur l'ensemble des circuits de commercialisation alimentaire du territoire.

A cette occasion, la Région a missionné la Chambre d'Agriculture du Grand Est sur l'une de ses priorités : renforcer et développer les marchés alimentaires régionaux des 5,5 millions de consommateurs de la région.

Les ambitions de ce projet :

- Identifier les besoins et attentes de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur régionale pour permettre de lever les blocages au développement des valorisations de proximité ;
- Structurer et développer les débouchés régionaux pour les productions agricoles de nos territoires ;
- Favoriser l'économie circulaire ;
- Favoriser l'adaptation et la présence commerciale des produits de la Région Grand Est aux différents marchés.

La mission confiée s'articule autour de deux axes :

- Réalisation d'un état des lieux des filières alimentaire du Grand Est : fruits et légumes, lait et produits laitiers, viande bovine, viande ovine, viande porcine et volaille ;
- Organisation de six assises par filière ;
- Organisation de trois assises pour les circuits de commercialisation (Grandes et Moyennes Surfaces, Restauration Hors Domicile et vente directe).

La finalité de la mission :

Les assises de la filière des fruits et légumes le 02 février au Conseil Régional à Strasbourg ont permis d'identifier les potentiels leviers et les actions à mettre en œuvre par la Région pour atteindre les objectifs fixés à savoir accroître les parts de marché des productions régionales.

Bilan des assises fruits et légumes le 2 février 2017 :

120 participants du Grand Est

4 groupes de travail : GMS, RHD, Vente directe et transformation



Rencontre de la filière fruits et légumes

LES ENJEUX

Le Conseil Régional, avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture, a pour ambition d'accompagner les acteurs de la filière fruits et légumes afin de développer les filières alimentaires du Grand Est et de favoriser la consommation locale.

PROGRAMME

- 9h30 Accueil des participants
- 10h00 Ouverture par le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture et le Président de la Chambre Régionale d'Agroéquipement du Grand Est
- 10h30 Déjeuner
- 11h00 Ateliers de travail
- 12h00 Déjeuner
- 13h00 Ateliers de travail
- 14h00 Ateliers de travail
- 15h00 Ateliers de travail
- 16h00 Ateliers de travail
- 17h00 Ateliers de travail
- 18h00 Ateliers de travail

LES ASSISES REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ALIMENTAIRES ET DES MARCHES ALIMENTAIRES DANS LA REGION GRAND EST

Grand Est

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

CHAMBRE REGIONALE D'AGROEQUIPEMENT

PHILIPPE RICHEBERT
Président de la Région Grand Est

Jean-Luc PELLETIER
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est

Vous invite à participer aux ateliers de travail visant à élaborer la stratégie de développement des filières alimentaires du Grand Est.

JEUDI 2 FEVRIER 2017

à LA MAISON DE LA REGION
Palace Adrien Zeller
STRASBOURG

Rencontre de la filière fruits et légumes

SOIS 5 FENIÈRES JEUDI

POURQUOI FAIRE 2017

ASSISES REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ALIMENTAIRES ET DES MARCHES ALIMENTAIRES DANS LA REGION GRAND EST

Grand Est

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

CHAMBRE REGIONALE D'AGROEQUIPEMENT

PHILIPPE RICHEBERT
Président de la Région Grand Est

Jean-Luc PELLETIER
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est

Vous invite à participer aux ateliers de travail visant à élaborer la stratégie de développement des filières alimentaires du Grand Est.

JEUDI 2 FEVRIER 2017

à LA MAISON DE LA REGION
Palace Adrien Zeller
STRASBOURG

Rencontre de la filière fruits et légumes

SOIS 5 FENIÈRES JEUDI

POURQUOI FAIRE 2017

Les leviers identifiés en ateliers de travail

GMS – Grandes et Moyennes Surfaces

Confirmant les enseignements issus du diagnostic, le **manque d'offre régionale**, mais aussi le **manque de structuration** des acteurs de la production, sont cités comme les principaux freins au développement de la consommation régionale :

LEVIERS GMS 1 (OFFRE) : pour stimuler cette production, il faut que les **signaux de la demande soient diffusés**, notamment par une **plus grande communication interprofessionnelle** (qui existe en Alsace, mais qui pourrait être étendue sur tout le territoire). Cette mise en relation entre offre et demande pourrait être facilitée par la **mise en place d'outils informatiques**. Enfin, les **aides à l'investissement** sont toujours pertinentes pour accompagner le développement de la production, mais celles-ci devraient être **ciblées** sur les productions les plus déficitaires.

La structuration de la production est nécessaire pour assurer une réponse à la demande qui soit stable et régulière dans le temps.

LEVIERS GMS 2 (STRUCTURATION) : pour améliorer cette structuration, il serait nécessaire de **soutenir les structures collectives en place**. Certains évoquent même de réserver des aides régionales uniquement à des acteurs impliqués dans des OP. Quoiqu'il en soit, il est demandé que la **demande issue de la GMS soit plus régulière** pour ce segment des produits régionaux qui sont souvent soumis aux mêmes aléas de marché que des produits d'autres origines (concurrence conjoncturelle des produits d'importation). La question de la contractualisation refait surface lors de l'atelier, avec une demande de recours à d'autres modalités (engagement sur un prix).

Après la question de l'offre, celle des prix est mise en avant. Les producteurs mettent en avant la faiblesse de valorisation des produits régionaux par rapport aux autres produits. Pour améliorer cette valorisation, plusieurs leviers sont évoqués.

LEVIERS GMS 3 (VALORISATION) : de nombreux participants aux ateliers pensent qu'il faut améliorer **l'éducation du consommateur** sur l'offre régionale et sa disponibilité (produits / saisons / lieux de production). Cela induit **des efforts renforcés de communication et de promotion** en liaison avec les partenaires de la GMS. La question du juste **positionnement marketing** est également soulevée : fonds de rayon/promo. La **mise en place d'ilots saisonniers** semble pertinente, car elle crée un flux commercial régulier, accroît la visibilité des produits régionaux et permet à la GMS d'assurer une régularité de l'offre régionale sur une partie de la saison. Enfin, l'instauration d'une **politique récompensant la fidélité des consommateurs** de produits régionaux (carte fidélité) pourrait être une opportunité pour stimuler les ventes.

La question de la compétitivité de l'offre est également abordée, car certains produits régionaux ne peuvent rivaliser avec l'offre import voire nationale. Si l'écart de prix est trop important, le consommateur, voire l'acheteur de GMS (chef de rayon ou acheteur de centrale), ne va pas privilégier l'offre régionale.

LEVIERS GMS 4 (COMPETITIVITE) : au-delà des **aides à l'investissement**, la **connaissance du prix de revient** reste essentielle pour identifier les marges de progrès à accomplir. Cette compétence peut s'acquérir si nécessaire par des **formations** et être accompagnée avec de l'appui technique. **Les**

outils et travaux de R&D (ex : Planète Légumes) alimenteront les producteurs en innovations, mais aussi en produisant des références technico-économiques.

Le quatrième frein évoqué est celui d'un manque de communication entre acteurs de la filière (hors Alsace). Le manque de dialogue n'engendre pas des relations de confiance, alors que les acteurs regrettent le manque de moments d'échange.

LEVIERS GMS 5 (DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL) : la **mise en place d'une interprofession à l'échelle du Grand Est**, à partir du modèle Alsacien est demandée par les participants de l'atelier. Cette structure permettrait de mieux cibler les besoins et la demande, d'échange entre acteurs sur les freins à lever, et contribuer à l'optimisation des achats par rapport à la disponibilité de l'offre (newsletter / anticipation volumes produits / gestion de crise).

Le déficit d'information voire de formation se ressent au niveau des GMS, avec des acheteurs qui ne sont pas forcément sensibilisés aux avantages et aux spécificités de l'offre régionale (ex : saisonnalité). Le niveau de formation des producteurs doit également être au centre des attentions pour pouvoir répondre aux cahiers de charges des GMS.

LEVIERS GMS 6 (FORMATION) : soutenir les centres de formations des producteurs de fruits et légumes, ainsi que l'appui technique aux producteurs. La mise en place de formation pour les chefs de rayon (surtout à une échelle Grand Est, afin d'avoir un nombre important de participants) peut également être pertinente.

Les participants soulignent également les difficultés de commercialisation en cas d'obligation de référencement au niveau des centrales, avec des cahiers de charges contraignants. A contrario, certains producteurs regrettent la commercialisation de produits mettant en avant leur proximité, mais qui ne répondent pas à des niveaux de qualité suffisants.

Quoi qu'il en soit, même si certains mettent en opposition deux systèmes d'approvisionnement (en direct ou via la centrale), ceux-ci sont adaptés selon les situations :

- Producteur très proche du magasin, avec des volumes assez limités → en direct
- Producteur avec des volumes importants dépassant les capacités d'écoulement d'un magasin et assez éloigné des centres de consommation → via la centrale

VENTE DIRECTE

Les participants à ce groupe de travail ont tenu à rappeler ce qu'était, pour eux, la **définition de la vente directe**. « *La vente directe est la vente du produit frais ou transformé du producteur au consommateur sans intermédiaire. Un producteur peut avoir plusieurs débouchés pour commercialiser ses produits.* »

Sur ce dernier terme, il est rappelé que la vente directe **peut être un circuit complémentaire** par rapport à d'autres formes de commercialisation en filière longue (vente à un grossiste, à une centrale, etc...).

Il faudra également que les producteurs aient toujours le souci de répondre à la demande du consommateur et de s'adapter aux nouveaux modes de commercialisation à venir. Cela nécessitera sans doute de nouveaux modes de commercialisation, voire de transformation.

Le principal frein recensé reste, comme dans les autres ateliers, le manque d'offre. Pour les participants, les exploitations maraîchères et fruitières ne sont pas suffisamment nombreuses pour approvisionner la demande de produits en vente directe.

LEVIERS VD 1 (OFFRE) : il s'agit essentiellement **d'aides publiques à l'installation** (pour tous les publics) ou de **soutien à la création d'ateliers de production** de fruits et de légumes sur une exploitation. Le **soutien à la formation** (pré et post installation) est également essentiel. Enfin, notamment pour les exploitations maraichères en périurbain, **l'aide à l'accès au foncier** est déterminante.

Comme précédemment, il est évoqué un manque de structuration entre producteurs, notamment pour proposer des gammes de produits complètes au consommateur.

LEVIERS VD 2 (STRUCTURATION) : le principal levier évoqué est de **faciliter la mise en relation et les échanges entre producteurs**, et de jouer sur la complémentarité des produits.

Il est reconnu que les modes actuels de commercialisation en vente directe sont trop contraignants pour les consommateurs et pour les producteurs, avec des horaires ou des localisations parfois non adaptés.

LEVIERS VD 3 (COMMERCIALISATION) : il s'agit d'accompagner et d'inciter des **modes de commercialisation communs** (regroupement de producteurs). L'une des formes peut être celle des magasins de producteurs qui auront plus d'avantages à être localisés dans des **zones péri-urbaines**.

Le quatrième frein vient du modèle économique de certains exploitants. En effet, les exploitants installés n'ont pas toujours des modèles économiques viables (outils de production, coût de la main d'œuvre, commercialisation).

LEVIERS VD 4 (RENTABILITE) : au-delà d'un **accompagnement des producteurs pour leurs investissements**, l'établissement de **référentiels technico-économiques** (coûts de production, coût de revient et commercialisation) devrait fournir de précieux outils d'aide à la décision.

Pour améliorer la rentabilité des exploitations justement, les participants déplorent que trop de fruits et légumes ne soient pas valorisés en pic de production, faute de capacité de transformation (manque d'usine de transformation dans le Grand Est).

LEVIERS VD 5 (TRANSFORMATION) : il est nécessaire de **développer les ateliers de transformation collectifs** et **valoriser les outils existants** sur le territoire (hall de technologie, coopérative...). L'amélioration de la logistique et la mise en relation entre opérateurs semble être une des conditions nécessaires pour améliorer l'utilisation de tels outils.

Parfois, il existe sur certaines parties du territoire, un déséquilibre offre/demande qui peut entraîner une concurrence entre les producteurs qui pratiquent la vente directe et des pays transfrontaliers. Cette situation pourrait évoluer à terme en fonction des dynamiques d'installation à l'œuvre.

LEVIERS VD 6 (EQUILIBRE OFFRE/DEMANDE) : alors que les volumes valorisés par les filières longues sont relativement connus, il s'agit de **d'améliorer la connaissance de la production et de la demande**. Pour cela, il est proposé **d'établir une cartographie, un observatoire de la vente directe**.

Comme précédemment, il est évoqué un manque de communication envers les consommateurs, afin de renforcer leur « éducation » à l'offre régionale et sur la localisation des lieux de commercialisation.

LEVIERS VD 7 (COMMUNICATION) : augmenter la communication envers les consommateurs.

TRANSFORMATION

Le premier frein recensé est celui du manque de connaissance des acteurs, des sites industriels et des éventuelles capacités de transformation pouvant être exploitées.

LEVIERS TRANSFO 1 (MISE EN RELATION) : Pour favoriser la mise en relation entre acteurs, les participants du groupe de travail préconisent d'identifier un lieu de rencontre. Dans tous les cas, un **état des lieux du tissu économique** doit être réalisé et porté à connaissance des acteurs de la filière.

Comme tous les outils de l'industrie agroalimentaire, les besoins en investissements sont importants et mal couverts par les aides existantes.

LEVIERS TRANSFO 2 (INVESTISSEMENT) : Même si des dispositifs existent, les participants réclament un accès plus facile aux soutiens (aides, prêts,...), ainsi qu'un traitement de leur demande **plus rapide.**

Pour les petites et moyennes entreprises, l'innovation, la recherche et le marketing restent insuffisants.

LEVIERS TRANSFO 3 (INNOVATION) : pour faciliter l'accès à l'innovation, les participants recommandent d'appuyer le fonctionnement des pôles de recherche et transfert.

La communication et la valorisation de l'origine pour les produits transformés reste insuffisante et souvent coûteuse.

LEVIERS TRANSFO 4 (VALORISATION) : la communication sur une identité locale des produits devrait être renforcée.

Comme dans les autres groupes, le manque d'offre est également signalé, d'autant que la production doit être adaptée à la transformation (volume, qualité).

LEVIERS TRANSFO 5 (CONTRACTUALISATION) : Il serait nécessaire d'encourager à la contractualisation, à la mutualisation, et à adapter des cahiers des charges spécifiques à la production.

RHD – Restauration Hors Domicile

Le principal frein reste lié au manque d'offre. Hormis quelques productions phares, l'offre régionale n'est généralement pas suffisante que ce soit en quantité mais aussi parfois en qualité.

LEVIERS RHD 1 (OFFRE) : plusieurs leviers sont identifiés pour stimuler l'offre :

Anticipation des mises en production auprès des producteurs par la connaissance fine du besoin dans le temps (volumes / fréquence)

Identification des fruits et légumes clés à remettre en production (pouvant permettre de nouvelles installations ou des possibilités d'ateliers de diversification)

Garanties sur les volumes / prix / fréquence : les maillons offre et demande doivent jouer le jeu. Les modalités restent à définir (contractualisation ? / contrat moral ?)

Structuration/organisation des producteurs (lissage des prix et volumes)

Aide à l'investissement pour mise en production : privé (ex : Sociétés de Restauration Collective) ou public

L'offre de produits transformés est également insuffisante, notamment en fruits et légumes prêts à l'emploi, qui peuvent répondre à des nécessités d'économie en cuisine. Toutefois, les quelques structures du territoire semblent souffrir d'une concurrence importante, dans un marché qui se concentre, pour diminuer ses charges. Investir dans de nouveaux outils semble donc périlleux.

LEVIERS RHD 2 (OFFRE) : les fruits et légumes étant des produits à faible valeur ajoutée, il est **nécessaire de travailler en lien avec le tissu industriel** existant (ex : Crudimo agréé AB avec 1 Sociétés de Restauration Collective)

La question du prix est également abordée. La rémunération des fruits et légumes locaux n'est pas suffisamment attractive pour inciter le développement de l'offre, avec une valorisation souvent meilleure en Grandes et Moyennes Surfaces ou en vente directe.

LEVIERS RHD 3 (VALORISATION) :

Construire un dialogue à l'échelle des « petites régions » : production / transformation / Sociétés de Restauration Collective - Grossistes / cuisinier / acheteur public → de nombreux messages à faire passer, avec une connaissance mutuelle à approfondir et parfois un historique à apaiser.

Tisser des relations humaines durables « donnant donnant » (ex : solidarité sur les prix et les volumes tant dans les pics de productions que dans les périodes creuses)

Un coût du repas à questionner ?

Pour la RHD, le fonctionnement par appel d'offre limite les possibilités d'approvisionnement local.

LEVIERS RHD 4 (APPEL D'OFFRE) : il s'agit dans un premier temps d'améliorer l'**éducation ou la formation des acheteurs**. Des gains sont possibles sur les coûts logistiques (allotissements). La saisonnalité de l'offre locale doit être rappelée. Enfin, le critère prix reste souvent trop important au détriment de la qualité. La notion de proximité est questionnée : Région Grand Est ? Petites régions ? Hyper local ?

Enfin pour les opérateurs, l'offre locale déjà utilisée par les Sociétés de Restauration Collective et les grossistes n'est pas assez mise en avant.

LEVIERS RHD 5 (COMMUNICATION) : il s'agit de mettre en avant et mieux valoriser les initiatives prises par les grossistes et les transformateurs, mais aussi l'origine locale des produits auprès des convives.

3.2. Enjeux et objectifs stratégiques

Cinq enjeux sont proposés au titre du présent contrat de filière :

ENJEU 1 : AMELIORER LA COMPETITIVITE ET LA MODERNISATION DE L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DE VALEUR AGRICOLE

Ce premier axe vise à :

- maintenir la compétitivité des exploitations en favorisant la modernisation des structures pour rester compétitif face aux concurrents étrangers ;
- encourager les investissements pour les fruits et légumes frais et transformés.

Investissements liés au maintien de la compétitivité et à la structuration de la mise en marché de la filière fruits et légumes

La Région accompagne les investissements en matériels productifs dans les exploitations en aidant à la rationalisation des charges avec une forte incitation pour des achats collectifs. Elle souhaite également favoriser la structuration de la mise en marché par le biais d'aide à l'investissement dans des outils de conditionnement et de transformation. Ces aides s'inscrivent notamment dans le cadre des plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) sur chacun des périmètres des Plans de Développement Ruraux (PDR).

Prévention des risques en agriculture

En raison du changement climatique, les agriculteurs sont de plus en plus touchés par des aléas météorologiques, tels que le gel ou les épisodes de grêle. La zone de montagne de la Région Grand Est est également touchée par des problématiques spécifiques notamment par des attaques d'oiseaux importantes sur les espèces fruitières. Afin de sécuriser la production et de prévenir ces risques agricoles difficilement maîtrisables, la Région souhaite soutenir l'acquisition de matériels de prévention contre le gel, la grêle et les attaques d'oiseaux en zone de montagne (filets paragrêles, brasseurs d'airs, tours à vent, filets anti-oiseaux) en lien avec la demande portée par M. Vogel, maire de Saales.

Ce nouveau dispositif régional relatif à la prévention des risques en agriculture sera soumis à l'approbation des élus lors de la Séance Plénière du 20 octobre 2017.

Sécurisation de la ressource en eau

L'irrigation et la sécurisation de l'accès à l'eau constituent les principales actions à développer pour permettre à l'agriculture de limiter les risques économiques liés au changement climatique (périodes de sécheresse de plus en plus intenses). La Région souhaite accompagner les arboriculteurs et les maraîchers par le biais d'aide à l'investissement en matériels productifs et pour les études techniques préalables au projet. Le dispositif favorise les projets situés en zone de montagne, les productions conduites en AB et les projets portés par les jeunes agriculteurs. Le plafond des dépenses éligibles est revu à la hausse pour les projets collectifs qui permettent d'optimiser la consommation énergétique et de mutualiser les coûts de maintenance (amélioration de la gestion économique pour les exploitations agricoles).

Ce nouveau dispositif régional d'aide à la sécurisation de la ressource en eau sera soumis à l'approbation des élus lors de la Séance Plénière du 20 octobre 2017. Les productions éligibles à ce dispositif incluent également d'autres cultures spéciales telles que le houblon, le tabac et la production de semences.

Développement et rénovation des vergers

Afin d'augmenter la production pour satisfaire le potentiel de consommation, le soutien au développement et à la rénovation des vergers est nécessaire. Cette action permet également d'assurer un renouvellement des espèces et une meilleure adéquation aux attentes des marchés. La Région souhaite accompagner les arboriculteurs par le biais d'aides à l'investissement pour les plants et l'acquisition de matériels notamment lié à l'installation de nouveaux vergers. Une enveloppe financière annuelle de 200 000 € pourra assurer jusqu'à 50 ha de plantation.

Ce nouveau dispositif régional de soutien au développement et à la rénovation des vergers sera soumis à l'approbation des élus lors de la Séance Plénière du 20 octobre 2017.

ENJEU 2 : RENFORCER ET DEVELOPPER LES MARCHES ALIMENTAIRES REGIONAUX DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS ET TRANSFORMES

Ce deuxième axe vise à :

- encourager les actions de promotion des marques régionales et des signes de qualité de la filière sur les différents supports médias ;
- valoriser la notoriété des fruits et légumes et les liens avec les consommateurs du Grand Est en soutenant les manifestations et événements destinés au grand public ;
- soutenir les actions de sensibilisations dispensées par les arboriculteurs familiaux ;
- encourager l'émergence des projets de magasins de vente directe individuels ou collectifs ;
- favoriser les relations commerciales entre les acteurs/mettre en relation l'offre et la demande notamment dans la RHD ;
- améliorer la chaîne logistique entre les opérateurs.

A travers le dispositif Promotion des Productions Régionales approuvé en Séance Plénière du 18 novembre 2016, la Région apporte un soutien financier aux programmes de communication/animation et aux manifestations destinées à la promotion des fruits et légumes du Grand Est auprès du grand public.

Dans le cadre des travaux effectués lors des assises régionales organisées dans le but de développer les marchés sur le territoire régional, la filière fruits et légumes pourra être concernée à l'avenir par la mise en place de dispositifs spécifiques qui pourront compléter les actions présentées dans le contrat de filière.

ENJEU 3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE PROGRES POUR LES EXPLOITATIONS

Ce troisième axe vise à :

- favoriser l'expérimentation afin d'accroître le niveau de performance et améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts ;
- développer les actions de recherche et d'amélioration de technique afin de valoriser la production ;
- diffuser les informations techniques aux exploitants installés et nouveaux installés ;
- soutenir le développement et l'innovation pour la conservation des produits et adapter la production aux exigences qualitatives des consommateurs ;
- soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation en lien avec la préservation de l'environnement.

Les programmes d'expérimentations menés par les stations VEREXAL, AREFE et PLANETE LEGUMES ainsi que les actions de sensibilisation liées à la protection des cultures réalisées par les FREDON sont soutenus par le biais du dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt voté lors de la Séance Plénière du 18 novembre 2016.

ENJEU 4 : FAVORISER L'INSTALLATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS

Ce quatrième axe vise à :

- accompagner et faciliter l'installation et la transmission des exploitations pour permettre le renouvellement des générations ;
- promouvoir la filière fruits et légumes auprès des jeunes.

La Région accompagne les jeunes agriculteurs de la filière fruits et légumes par le biais du soutien aux actions de promotion réalisées auprès des jeunes et à travers les dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016 en lien avec l'installation (conseil, soutien à l'installation, parrainage, suivi du nouvel exploitant).

ENJEU 5 : FORTIFIER LA PLACE DES FRUITS ET LEGUMES DU GRAND EST SUR L'ECHIQUIER FRANÇAIS ET EUROPEEN

Ce cinquième axe vise à :

- mettre en œuvre une stratégie d'échange entre les acteurs français et européens des fruits et légumes ;
- promouvoir et communiquer sur les fruits et légumes du Grand Est dans les autres régions et pays.

La Région soutient les actions de communication des fruits et légumes du Grand Est dans les autres régions et pays par le biais du soutien aux programmes de communication. De plus, la Région Grand Est adhérera d'ici 2018 à l'Assemblée des Régions d'Europe Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH) afin de favoriser les échanges entre les acteurs français et européens de la filière.

A Sélestat

Le 22 septembre 2017

Le Président de la Région Grand Est

Le Président de l'Association Univers des Fruits et Légumes du Grand Est



Annexe : Plan d'actions 2017-2020

Enjeu 1 : Améliorer la compétitivité des exploitations							
Action 1	Investissements liés au maintien de la compétitivité et à la structuration de la mise en marché de la filière fruits et légumes						
Priorité pour la profession	1						
Problématique identifiée	Les exploitations doivent investir dans du nouveau matériel pour rester performantes et compétitives face aux concurrents étrangers. Les investissements sont nécessaires pour améliorer la productivité et diminuer la pénibilité du travail.						
Objectif	<p>Maintenir la compétitivité des exploitations fruitières et légumières en aidant à la rationalisation des charges avec une forte incitation pour des achats collectifs</p> <p>Aider à la structuration de la mise en marché (aide à la qualité par la modernisation des outils principalement en aval de la production : laveuses, matériels de conservation et de réfrigération, d'emballage...)</p>						
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement en matériel productif						
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs, CUMA...						
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Aide à l'investissement - Plan de compétitivité des exploitations agricole sur chacun des périmètres PDR</p> <p>Liste des investissements éligibles : <i>Périmètre Alsace</i> - Matériels de récolte et équipements concourant à la structuration de la mise en marché : équipements de lavage, conditionnement, conservation - Construction, modernisation et équipements intérieurs de serres, tunnels et aires à conteneurs (hors PDR)</p> <p><i>Périmètres Lorraine et Champagne-Ardenne</i> - Matériels de récolte et équipements concourant à la structuration de la mise en marché : équipements de lavage, conditionnement, conservation - Construction, modernisation et équipements intérieurs de serres, tunnels et aires à conteneurs - Matériels de culture, de travail et d'entretien du sol, de plantation et d'arrachage - Matériel de taille et de broyage - Equipements et matériel de protection des cultures (hors clôture des parcelles) : lutte contre les aléas climatiques (gel, grêle, vent) et les ravageurs</p> <p>Intensité de l'aide : Les modalités d'intervention dépendent des PDR de chaque territoire jusqu'en 2020</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%; padding: 5px;">Alsace</th> <th style="width: 33%; padding: 5px;">Lorraine</th> <th style="width: 33%; padding: 5px;">Champagne Ardenne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 20% pour les investissements individuels • 30% pour les investissements collectifs en coopérative • 40% pour les investissements collectifs de type CUMA Pas de plafond </td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 15% +5% AB +5% démarche collective +5% signe qualité (hors AB) +5% JA +5% Massif Vosgien Montant minimum d'investissement: 5 000 € </td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 25% + 10% pour les JA (taux proratisée au nombre de parts sociales détenues par le jeune) Montant minimum d'investissement: 6 000 € </td> </tr> </tbody> </table>	Alsace	Lorraine	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • 20% pour les investissements individuels • 30% pour les investissements collectifs en coopérative • 40% pour les investissements collectifs de type CUMA Pas de plafond	<ul style="list-style-type: none"> • 15% +5% AB +5% démarche collective +5% signe qualité (hors AB) +5% JA +5% Massif Vosgien Montant minimum d'investissement: 5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • 25% + 10% pour les JA (taux proratisée au nombre de parts sociales détenues par le jeune) Montant minimum d'investissement: 6 000 €
Alsace	Lorraine	Champagne Ardenne					
<ul style="list-style-type: none"> • 20% pour les investissements individuels • 30% pour les investissements collectifs en coopérative • 40% pour les investissements collectifs de type CUMA Pas de plafond	<ul style="list-style-type: none"> • 15% +5% AB +5% démarche collective +5% signe qualité (hors AB) +5% JA +5% Massif Vosgien Montant minimum d'investissement: 5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • 25% + 10% pour les JA (taux proratisée au nombre de parts sociales détenues par le jeune) Montant minimum d'investissement: 6 000 €					

	<ul style="list-style-type: none"> • 15% +5% AB +5% JA pour les investissements hors PDR Plafond des dépenses éligibles : 100 000 € (non collectif), 175 000 € (projet collectif : CUMA, GIEE...)	Plafond des dépenses éligibles : 100 000 € (non collectif), 175 000 € (GAEC ou projet collectif CUMA, GIEE)	Plafond des dépenses éligibles : 100 000 € (non collectif), 175 000 € (GAEC ou projet collectif CUMA, GIEE)
	Démarche qualité exigée pour l'accès à l'aide : F&L d'Alsace ou AB		
Budget prévisionnel	Investissements spécifiques à la filière : 1 000 000 €/an		
Planification	Investissement période 2017-2020		
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du volume d'investissement		

Action 2	Prévention des risques en agriculture
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>En raison du changement climatique, les agriculteurs sont de plus en plus touchés par des aléas météorologiques, tels que le gel ou les épisodes de grêle. La zone de montagne de la Région Grand Est est également touchée par des problématiques spécifiques notamment par des attaques d'oiseaux importantes sur les espèces fruitières.</p> <p>Afin de sécuriser la production et de prévenir ces risques agricoles difficilement maîtrisables, la Région souhaite soutenir l'acquisition de matériels de prévention contre le gel, la grêle et les attaques d'oiseaux en zone de montagne.</p>
Objectif	Maintenir la compétitivité des exploitations en sécurisant la production vis-à-vis des aléas climatiques et des attaques de ravageurs.
Modalités d'action	<p>Dispositif Prévention des risques en agriculture</p> <p>Liste des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - filets paragrêles, brasseurs d'airs, tours à vent, - filets anti-oiseaux (uniquement en zone de montagne) <p>Les consommables ne sont pas éligibles.</p> <p>Intensité de l'aide : 40 % des dépenses matérielles</p> <p>Montant minimum d'investissement : 5 000 € Plafond des dépenses : 80 000 €</p>
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs, CUMA, établissements de recherche...
Modalités d'intervention du Conseil Régional	Dispositif Prévention des risques en agriculture
Budget prévisionnel	Aides spécifiques à la filière : env. 300 000 €/an
Planification	Investissement période 2017-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du volume d'investissement

Action 3	Sécurisation de la ressource en eau
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), dont la mesure phare consiste à promouvoir une agriculture efficiente en eau, prévoit le développement des économies d'eau avec un objectif de réduction de 20% au niveau national pour tous les usages.</p> <p>L'irrigation et la sécurisation de l'accès à l'eau constituent les principales actions à développer pour permettre à l'agriculture de limiter les risques économiques liés au changement climatique (périodes de sécheresse et de gel de plus en plus intenses).</p>
Objectifs	<p>Accompagner les investissements en matériel d'irrigation économes en eau pour optimiser l'usage de l'eau</p> <p>Limiter l'impact de l'irrigation sur l'environnement en encourageant les prélèvements sur les ressources moins limitées et plus abondantes (eaux souterraines plutôt que dans les eaux de surface)</p> <p>Améliorer la gestion de l'eau en encourageant la création de projets d'irrigation collectifs en optimisant la consommation énergétique et en mutualisant les coûts de maintenance (amélioration de la gestion économique pour les exploitations agricoles)</p>
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement matériel et aux études techniques préalables au projet
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs tels que GIEE, CUMA...
Modalité d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif de soutien à la sécurisation de la ressource en eau</p> <p>Productions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage y compris les légumes plein champs (hors betterave) - Productions fruitières <p>Conditions particulières d'éligibilité :</p> <p>Pour bénéficier de cette aide, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (HVE, PFI, Ecophyto...) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB...) soit présenter une approche collective de la mise en marché de ses produits.</p> <p>Toute demande d'aide pour la création de forage ou de retenue d'eau devra être soumise à autorisation et faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau.</p> <p>Une étude sur le développement durable de l'irrigation étant en cours en 2017, les dossiers déposés seront examinés au cas par cas, au vu d'une présentation du projet mettant en valeur l'aspect environnemental et agronomique de la démarche et sa finalité. Suite aux conclusions de cette étude des ajustements du dispositif pourront être effectués.</p> <p>Aucune nouvelle demande ne pourra être présentée par un demandeur avant la fourniture de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au versement du solde de l'aide relative au dossier en cours.</p> <p>Liste des investissements éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études de faisabilité technico-économique - les forages : dépenses plafonnées à 300 €/m de profondeur - la création de retenues d'eau de substitution: dépenses plafonnées à 5 €/m³ d'eau stockée - les réseaux de transport constitués des canalisations et les systèmes de

	<p>distribution (goutte à goutte uniquement) - les pompes et les raccordements électriques ne sont pas éligibles hors projets collectifs.</p> <p>Intensité de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de structuration : 80% Plafond des dépenses : 1 500 € (individuel), 5 000 € (collectif) - investissements matériels : Pour les individuels : 15% + 5% zone montagne + 5% JA + 5 % AB Pour les projets collectifs : 25% Plafond des dépenses : 100 000 € (individuel), 400 000 € (collectifs)
Budget prévisionnel	350 000 € /an
Planification	Investissement période 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du volume d'investissement - Cartographie des projets réalisés

Action 4	Développement et rénovation des vergers
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les surfaces fruitières et la productivité des vergers ont baissé depuis 2000. Les vergers vieillissent et l'augmentation des densités de plantation est loin de compenser la baisse des surfaces. Afin d'augmenter la production pour satisfaire le potentiel de consommation, le soutien au développement et à la rénovation des vergers est nécessaire. Cette action permettra également d'assurer un renouvellement des espèces et une meilleure adéquation aux attentes des marchés.
Objectif	Le soutien régional vise à améliorer l'offre en fruits, cela permettant, selon les cas : - une plus grande couverture de la saison de récolte et de commercialisation - une meilleure utilisation des outils de transformation - une adaptation des vergers aux nouvelles tendances de consommation ou de transformation - un renforcement de la position de leader de la Région sur certaines productions spécifiques (mirabelles, quetsches)
Modalités d'action	Soutien aux investissements
Cible	Exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, les sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL..., les structures collectives agricole de type GIEE ou CUMA, les établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole
Modalité d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif de soutien au développement et à la rénovation des vergers</p> <p>Conditions particulières d'éligibilité : Pour bénéficier de cette aide, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (HVE, PFI, Ecophyto...) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB...).</p> <p>Liste des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat des plants - acquisition de matériels (tuteur, palissage) - coût moyen d'entretien par hectare sur les années improductives : <ul style="list-style-type: none"> o groseilles, myrtilles : 9 000 € o Mirabelles, noisettes, noix : 7 500 € o poires, pommes à jus, cerises de bouche : 5 000 € o pommes, prunes, cerises d'industrie, pêches, abricots, framboises, mûres : 4 000 € <p>Les travaux de plantation ne sont pas éligibles.</p> <p>Intensité de l'aide : - 40% des dépenses éligibles</p> <p>Plafond de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pommes à couteaux, cerises de bouche axe en conduite protégée, poires: 4 800 €/ha, 5 200 €/ha pour les JA - pommes à jus, mirabelles, petits fruits (framboises, mûres, groseilles, myrtilles), cerises d'industrie, quetsches : 3 800 €/ha, 4 200 €/ha pour les JA - pêches, abricots, noisettes, noix : 2 800 €/ha, 3 200 €/ha pour les JA - prunes bleues : 2 000 €/ha, 2 400 €/ha pour les JA - cerises de bouche gobelets : 1 400 €/ha, 1 800 €/ha pour les JA <p>Surface minimum de plantation : 0,5 ha</p>

	Chaque demande sera limitée à 4 ha de plantation sauf exception en cas d'un démarrage d'une nouvelle installation ou d'un projet collectif
Budget prévisionnel	200 000 € /an maximum soit environ 40-50 ha plantés/an
Planification	Investissement période 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'hectares de vergers plantés par espèce

Enjeu 2 : Renforcer les marchés alimentaires régionaux des fruits et légumes frais et transformés	
Action	Promotion des productions fruitières et légumières du Grand Est auprès du grand public
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les assises de la filière fruits et légumes du 2 février 2017 ont permis d'identifier des constats et des freins quant à la part de marché des productions régionales sur le Grand Est, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché des fruits et légumes bio en pleine croissance ; - une demande en produits locaux/régionaux (RHD, GMS, Vente directe...) en hausse ; - un manque de lisibilité sur les prix et les marchés régionaux ainsi que sur l'offre et la demande ; - un manque de valorisation des produits régionaux auprès du consommateur.
Objectifs	<p>Encourager les actions de promotion des marques régionales et des signes de qualité de la filière sur les différents supports médias</p> <p>Valoriser la notoriété des fruits et légumes et les liens avec les consommateurs du Grand Est en soutenant les manifestations et événements destinés au grand public</p> <p>Soutenir les actions de sensibilisations dispensées par les arboriculteurs familiaux auprès du grand public et particulièrement auprès des jeunes</p>
Modalités d'action	Soutien aux programmes de communication/animation et aux manifestations destinées à la promotion des fruits et légumes du Grand Est.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) - Association Mirabelles de Lorraine - Association Tradition maraîchère champenoise - Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace, associations d'arboriculteurs
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Promotion des productions régionales
Budget prévisionnel	Budget annuel : env. 250 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2017-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs engagés dans les différentes démarches qualité - Evolution de la production sous signe de qualité - Evolution de la présence des productions régionales sur le marché

Enjeu 3 : Accompagner le développement agricole et le progrès pour les exploitations	
Action	Programmes d'expérimentations et transfert des références techniques
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les cultures fruitières et légumières sont fortement soumises aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...) et aux risques sanitaires (Sharka sur les <i>Prunus</i> par exemple). Les exploitants agricoles doivent sans cesse s'adapter aux demandes des consommateurs et à la réglementation (qualité du produit, diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires). Les agriculteurs et plus particulièrement les jeunes installés ont besoin de références qui s'inscrivent dans une stratégie de production raisonnée, intégrée ou biologique dans un souci de rentabilité économique et de préservation des ressources naturelles.
Objectifs	<p>Favoriser l'expérimentation afin d'accroître le niveau de performance et améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts</p> <p>Développer les actions de recherche et d'amélioration de technique afin de valoriser la production</p> <p>Diffuser les informations techniques aux exploitants installés et nouveaux installés</p> <p>Soutenir le développement et l'innovation pour la conservation des produits et adapter la production aux exigences qualitatives des consommateurs</p> <p>Soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation en lien avec la préservation de l'environnement (arboriculture familiale et professionnelle)</p>
Modalités d'action	<p>- Aide aux programmes d'expérimentation et au transfert de connaissances réalisés par les stations d'expérimentations : AREFE, VEREXAL et PLANETE LEGUMES</p> <p>- Actions d'animation de terrain de sensibilisation liées à la protection des cultures réalisées par la FREDON à destination des arboriculteurs</p>
Cible	Stations expérimentales, organismes de transfert de connaissances
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt
Budget prévisionnel	Budget annuel : env. 300 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2017-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<p>- Rapports d'expérimentation</p> <p>- Supports d'informations destinés aux professionnels</p>

Enjeu 4 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs

Action	Aides à l'installation et à la promotion de la filière auprès des jeunes
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Le nombre de jeunes installés reste trop limité pour palier à la demande en fruits et en légumes dans le Grand Est. Il est nécessaire de favoriser la création d'exploitations mettant en œuvre des productions maraîchères et/ou arboricoles sur le territoire et de soutenir au mieux la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs.
Objectif	Accompagner et faciliter l'installation et la transmission des exploitations pour permettre le renouvellement des générations Promouvoir la filière fruits et légumes auprès des jeunes
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil à l'installation - Soutien régional à l'installation en agriculture - Stage de parrainage - Suivi du nouvel exploitant - Promotion des productions régionales <p>Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016</p>
Cible	Futurs exploitants (individuel ou société agricole) reconnu portant un projet d'installation à titre principal ou secondaire
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016
Budget prévisionnel	Non défini
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du nombre de projet d'installation dans les filières considérées - Emplois créés dans le cadre des installations

Enjeu 5 : Fortifier la place des fruits et légumes du Grand Est sur l'échiquier français et européen

Action	Actions de communication dans les autres régions et pays
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Avec 64 000 tonnes de fruits et 266 000 tonnes de légumes produits chaque année et des transformateurs d'envergure nationale et internationale (Bonduelle, McCain, Nestlé...) présents sur le territoire, la filière fruits et légumes est une filière stratégique pour la Région Grand Est. Une des ambitions de la filière est donc de fortifier sa place à l'échelon national et européen.
Objectif	Mettre en œuvre une stratégie d'échanges entre les acteurs français et européens des fruits et légumes Promouvoir et communiquer sur les fruits et légumes du Grand Est dans les autres régions et pays
Modalités d'action	- Dispositif Promotion des productions régionales
Cible	Univers des fruits et légumes du Grand Est
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif régional voté par la Séance Plénière du 18 novembre 2016 Adhésion de la Région Grand Est à l'Assemblée des Régions d'Europe Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH) d'ici 2018
Budget prévisionnel	Non défini
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'actions de promotion et de communication réalisés

